

Bilan du Plan Fédéral Abeilles 2012-2014



© NJ Vereecken



Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité



Convention on
Biological Diversity

.be

Table des matières

1.	Introduction	5
2.	Contexte et évolution	7
2.A.	La problématique du déclin des abeilles sauvages et domestiques : la pollinisation en danger.....	7
2.A.1.	La pollinisation, un des nombreux services offert par la nature	7
2.A.2.	Une tendance inquiétante qui perdure	7
2.A.3.	L'apiculture, plus qu'un secteur économique	8
2.B.	Les facteurs du déclin : évolution de la recherche.....	9
2.B.1.	Manque de ressources alimentaires.....	9
2.B.2.	Changements climatiques	10
2.B.3.	Pesticides	10
2.B.4.	Pathologies	11
2.B.5.	Le commerce d'abeilles et bourdons : nouveau facteur de risque ?	12
2.B.6.	Synergie entre facteurs et importance relative de chaque facteur.....	13
2.C.	Mesures de protection	14
2.C.1.	Mesures mondiales	14
2.C.2.	Mesures européennes.....	14
2.C.3.	Ailleurs dans le monde	15
3.	Mise en oeuvre du plan : le bilan	16
3.A.	Introduction.....	16
3.B.	Support transversal : gouvernance et communication.....	17
3.B.1.	Assurer la gouvernance fédérale et la cohérence nationale du Plan Abeilles	17
3.B.2.	Assurer la communication autour du Plan Abeilles Fédéral :	18
3.B.2.1.	Faire connaître le plan Abeilles.....	18
3.B.2.2.	Favoriser l'accès à l'information environnementale 'Abeilles'	20
3.B.2.3.	Développement d'outils de sensibilisation et de communication.....	21
3.B.2.4.	Soutien d'initiatives pour les abeilles	22

3.C.	Thématiques prioritaires	23
3.C.1.	Améliorer la santé des abeilles	23
3.C.2.	Réorienter le marché en faveur de la biodiversité et en particulier des pollinisateurs	24
3.C.3.	Responsabiliser les apiculteurs et valoriser les produits de la ruche	25
3.C.4.	Renforcer le monitoring des abeilles	26
3.C.4.1.	Programme-pilote de surveillance des maladies des abeilles	26
3.C.4.2.	Surveillance multifactorielle	27
3.C.4.3.	Monitoring des voies d'exposition aux pesticides	28
3.C.5.	Identifier, évaluer et gérer les risques pour les abeilles ...	29
3.C.5.1.	Les espèces invasives	29
3.C.5.2.	Biocides	29
3.C.5.3.	Pesticides	29
3.C.5.4.	Risques émergents	32
3.C.6.	Intégrer la pollinisation dans les politiques, plans et programmes européens, fédéraux et autres	34
3.C.6.1.	Plan Fédéral de Réduction des Pesticides.....	34
3.C.6.2.	Développer la Recherche sur la pollinisation et les abeilles	35
3.D.	Conclusion et pérennisation du Plan	37



1. Introduction

Le Plan Abeilles 2012-2014 a été lancé en octobre 2012. Ce plan a officiellement touché à sa fin en 2014. Pourtant, ce plan ne marque que le début d'une nouvelle gestion de la problématique des abeilles et de la pollinisation, entre autres services rendus par la biodiversité et les écosystèmes.

Dans ce document figure tout d'abord une actualisation non exhaustive de la littérature scientifique ainsi que des mesures prises à différents niveaux de pouvoir en dehors de l'Autorité fédérale.

Nous proposons ensuite un bilan succinct des résultats et des réalisations de ce plan, tout en gardant en mémoire qu'il s'agit ici d'initiatives qu'il faudra pérenniser pour qu'elles produisent pleinement leurs effets.

Enfin, les dernières pages de ce document sont consacrées à l'avenir, et à la façon dont l'administration fédérale envisage de poursuivre ses efforts pour préserver les abeilles et les bienfaits qu'elles nous procurent.



2. Contexte et évolution

2.A. La problématique du déclin des abeilles sauvages et domestiques : la pollinisation en danger

2.A.1. La pollinisation, un des nombreux services offert par la nature

Il existe deux grands types de vecteurs de pollinisation : le vent, qui participe à la pollinisation de 20 % des plantes à fleurs, et les animaux, dont principalement les insectes, qui pollinisent 80 % des plantes à fleurs. Plus de 100.000 espèces d'insectes, d'oiseaux et de mammifères y contribuent.

Les insectes, dont surtout l'abeille, sont des pollinisateurs beaucoup plus efficaces que le vent car ils transportent directement le pollen d'une fleur à l'autre.

La Plan Abeilles 2012-2014 était une réponse à un constat alarmant : les abeilles subissent depuis une vingtaine d'années un déclin mondial, provoqué par de multiples facteurs. Ce phénomène frappe tout particulièrement l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique Centrale. Il se traduit par une surmortalité préoccupante des abeilles domestiques. Ce déclin concerne aussi les abeilles sauvages.

2.A.2. Une tendance inquiétante qui perdure

Or ce déclin met en péril le service de pollinisation, avec des conséquences potentielles non seulement sur l'économie mais aussi sur notre sécurité alimentaire. En effet, si l'on a pu chiffrer, très probablement en la sous-estimant, la contribution de la pollinisation à l'économie européenne (14.2 milliards d'euros par an¹) on sait désormais que nos pollinisateurs sont trop peu nombreux pour répondre à nos besoins agricoles. Une tendance qui risque de s'aggraver étant donné la demande croissante en produits alimentaires et en agrocarburants². Les pertes pourraient être considérables : près de 13 milliards pour la culture du soja uniquement³.

1 Gallai N., Salles J.M., Settele J., Vaissière B.E., 2009. Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline. *Ecological Economics* 68, 810-821

2 Breeze TD, Vaissière BE, Bommarco R, Petanidou T, Seraphides N, et al. (2014) Agricultural Policies Exacerbate Honeybee Pollination Service Supply-Demand Mismatches Across Europe. *PLoS ONE* 9(1): e82996. doi:10.1371/journal.pone.0082996. www.plosone.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pone.0082996

3 Milfont, M.O., Rocha, E.E.M., Lima, A.O.N & Freitas, B.M. (2013). Higher soybean production using honeybee and wild pollinators, a sustainable alternative to pesticides and autopollination. *Environmental Chemistry Letters* 11:335-341 DOI: 10.1007/s10311-013-0412-8.



On le sait, la Belgique ne fait pas exception au déclin des abeilles constaté au niveau mondial. L'abeille domestique, *Apis mellifera*, y est elle aussi menacée. Le taux de surmortalité constaté dans les ruchers belges durant l'hiver 2012-2013 était de $\pm 33\%$. Sur les 370 espèces d'abeilles sauvages connues, plus de la moitié sont rares ou en très forte régression. Certaines ont même déjà totalement disparu du pays. En Europe, ce sont 24% des espèces de bourdons qui sont menacées d'extinction sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN⁴.

Il est pourtant crucial de préserver à la fois les abeilles domestiques et les abeilles sauvages : les abeilles sauvages sont plus efficaces que les abeilles domestiques⁵, mais ces dernières sont plus «industrielles». En outre, des données indiquent que la pollinisation, notamment celle des cultures et donc leur productivité, est significativement améliorée par la présence simultanée des abeilles domestiques et sauvages⁶.

2.A.3. L'apiculture, plus qu'un secteur économique

L'apiculture est bien plus qu'une activité économique. C'est, pour la plupart de ses représentants, une passion et, pour nos sociétés, la garantie d'une certaine continuité de la pollinisation de nos cultures et de nos jardins.

Pourtant ce secteur est frappé de plein fouet par le déclin, et est confronté à de nombreuses difficultés pour le combattre : incertitudes sur les facteurs du déclin, manque de formation des vétérinaires aux particularités de la prise en charge sanitaire des colonies d'abeilles, manque de médicaments efficaces, manque de traçabilité des ruches (lié au faible enregistrement des apiculteurs, voir point 4.C.3) permettant la mise en place d'un système d'alerte et d'action précoce en cas de risque sanitaire, manque de flexibilité dans l'acquisition et l'administration, par les apiculteurs, des traitements nécessaires.

4 <https://www.iucn.org/fr/?14612/Mauvaises-nouvelles-pour-les-bourdons-dEurope>

5 Wild Pollinators Enhance Fruit Set of Crops Regardless of Honey Bee Abundance. *Science* 339, 1608 (2013); Lucas A. Garibaldi et al. DOI: 10.1126/science.1230200. www.sciencemag.org/content/339/6127/1608

6 Synergistic effects of non-*Apis* bees and honey bees for pollination services. Claire Brittain, Neal Williams, Claire Kremen and Alexandra-Maria Klein *Proc. R. Soc. B* 2013 280, 20122767, published online 8 January 2013.

2.B. Les facteurs du déclin : évolution de la recherche

Il est désormais largement admis qu'il existe plusieurs causes au phénomène de dépérissement des abeilles. Certains de ces facteurs concernent plus particulièrement les abeilles domestiques. C'est le cas des pathologies (parasites, virus, bactéries et champignons), et de la perte de capacité immunitaire due à la faible diversité génétique au sein de l'espèce *Apis mellifera*. Cette faible diversité génétique s'explique notamment par la sélection répétée d'abeilles présentant des caractéristiques favorables pour les apiculteurs, telles que la productivité en miel ou la non agressivité. D'autres pratiques apicoles pourraient aussi contribuer à affaiblir les abeilles domestiques.

D'autres facteurs sont communs à toutes les espèces d'abeilles. La contamination chimique (par les pesticides et les biocides) est de plus en plus mise en cause par la communauté scientifique comme une des principales menaces qui pèsent sur les abeilles. En Europe, certaines espèces exotiques envahissantes représentent une menace potentielle pour les abeilles. L'érosion de la biodiversité, et donc la diminution des ressources alimentaires est un facteur déterminant du déclin des abeilles. D'autres facteurs peu connus sont envisagés et devraient éventuellement être investigués tels que la pollution électromagnétique et l'effet du développement des cultures génétiquement modifiées.

Enfin, un phénomène mal étudié est celui de la synergie entre ces divers facteurs, sans oublier l'influence des changements climatiques.

La plupart de ces facteurs ont fait l'objet d'études ou de programmes de recherche. Certains ont reçu une attention plus soutenue. Ci-dessous figurent certaines des données les plus importantes des deux dernières années.

2.B.1. Manque de ressources alimentaires

Pour leur nourriture, les abeilles dépendent du pollen et du nectar. Comme l'homme, l'abeille doit consommer suffisamment de ressources alimentaires variées et de qualité pour rester en bonne santé. Son environnement naturel doit donc offrir des plantes, des fleurs et des céréales diverses.

La monoculture agricole et horticole peut compromettre l'approvisionnement des abeilles. De même, les jardins modernes à l'aménagement strict avec peu de plantes apicoles n'offrent pas à nos abeilles les ressources alimentaires suffisantes.

Des chercheurs du programme STEP (Status and Trends of European Pollinators) se sont penchés sur les effets des aménagements agro-environnementaux, plus particulièrement



des bandes de fleurs sauvages en bord de culture, sur les pollinisateurs et plus spécifiquement sur les abeilles sauvages (bourdons). Ils en montrent les bénéfiques, tant d'un point de vue de leur abondance que de leur diversité⁷. D'autres résultats du même programme suggèrent que les effets des aménagements agro-environnementaux dépendent du paysage dans lequel ils s'inscrivent et du contraste qu'ils peuvent y créer⁸. Une autre étude récente suggère que l'aménagement des pâturages produirait également des effets positifs⁹.

2.B.2. Changements climatiques

L'impact des changements climatiques sur certaines espèces de bourdons du genre *Bombus* a été étudié dans le cadre du programme STEP¹⁰. Les résultats de cette recherche, localisée dans les Pyrénées Orientales françaises dans une municipalité sans activités agricoles, tendent à démontrer la vulnérabilité des espèces de bourdons des écosystèmes de montagne face à une forte fluctuation des températures, et donc face aux changements climatiques à venir. Cette même étude associée à d'autres recherches ont servi de base à IUCN afin d'établir une liste rouge des espèces de bourdons menacées en Europe et dans le monde. L'ensemble de ces recherches portaient sur 68 espèces de bourdons présentes en Europe, dont 46% sont en déclin.

Il convient de souligner que ces espèces sont pour la plupart localisées dans des habitats très restreints (pour la plupart en montagne) et non soumis aux pressions agricoles.

2.B.3. Pesticides

De nombreuses études se sont récemment penchées sur les liens entre le déclin des abeilles et certains pesticides (plus précisément des produits phytosanitaires) dits systémiques, les néonicotinoïdes. L'attention sur les néonicotinoïdes s'est considérablement accrue en raison d'un moratoire de deux ans décidé en 24 mai 2013 par la Commission européenne limitant l'utilisation à des fins agricoles de l'imidaclopride, de la clothianidine et du thiaméthoxame, trois insecticides de la famille chimique des néonicotinoïdes (et par analogie, le Fipronil).

7 Korpela EL, Hyvönen T, Lindgren S, Kuussaari M (2011) Can pollination services, species diversity and conservation be simultaneously promoted by sown wildflower strips on farmland? *Agric Ecosyst Environ* 179: 18–24. doi: 10.1016/j.agee.2013.07.001

8 Scheper, J., Holzschuh, A., Kuussaari, M., Potts, S.G., Rundlöf, M., Smith, H.G., Kleijn, D. (2013) Environmental factors driving the effectiveness of European agricultural environmental measures in mitigating pollinator loss - a meta-analysis *Ecology Letters* 16: 912–920. <http://dx.doi.org/10.1111/ele.12128>

9 Woodcock, B. A., Savage, J., Bullock, J.M. et al. (2014). Enhancing floral resources for pollinators in productive agricultural grasslands. *Biological Conservation*. 171: 44–51. DOI:10.1016/j.biocon.2014.01.023.

10 Iserbyt S. & Rasmont P. 2012. The effect of climatic variation on abundance and diversity of bumblebees: a ten years survey in a mountain hotspot. *Annales de la Société entomologique de France (N.S.)* 48 (3-4) : 261-273

Pour ce faire, la Commission s'est basée sur une évaluation des risques pour les abeilles par l'Autorité européenne de sécurité des aliments EFSA ([clothianidine](#), [thiaméthoxam](#), [imidacloprid](#)).

Ce moratoire doit permettre de réaliser et d'analyser de nouvelles études sur l'influence de ces produits phytopharmaceutiques sur les abeilles et d'éventuellement adapter les limitations.

Il est impossible de citer ici toutes les publications relatives aux pesticides et à leurs effets potentiels sur les abeilles.

Un exemple notoire est l'étude «Neonicotinoid Pesticide Reduces Bumble Bee Colony Growth and Queen Production»¹¹. Les résultats de cette étude montrent une réduction de la croissance des colonies et de la production de reines chez les bourdons exposés aux néonicotinoïdes au Royaume Uni.

Plus récemment, un groupe d'experts indépendants, appelé Task Force on Systemic Pesticides, a publié une analyse de plusieurs centaines d'études sur les effets des pesticides systémiques¹². Cette Task Force est chargée de conseiller certaines commissions scientifiques d'IUCN, dont la Commission on Ecosystem Management.

2.B.4. Pathologies

De très nombreuses recherches et études ont été consacrées aux diverses pathologies affectant les abeilles domestiques, dont principalement : la loque américaine, la nosérose et la varroase. C'est le cas du programme STEP et du programme COLOSS. En ce qui concerne le programme COLOSS, il a abouti à la publication de deux manuels rassemblant les méthodologies scientifiques les plus récentes pour une vaste gamme de recherche sur les abeilles domestiques : [The COLOSS BEEBOOK, Standard methods for Apis mellifera research](#).

En ce qui concerne la varroase, si beaucoup d'études cherchent encore à déterminer la contribution relative de cette maladie au déclin constaté ces derniers temps, bon nombre sont plutôt dédiées à la recherche de moyen de détection, de prévention et de gestion du parasite largement présent dans les ruchers européens.

Il reste à mentionner EPILOBEE, un important programme européen de surveillance de la mortalité des abeilles et de leurs pathologies. L'administration fédérale était, et est toujours, partie prenante de cet ambitieux programme. Il faisait, pour cette raison, partie du Plan Abeilles et sera discuté au chapitre 4.6.

11 Penelope R. Whitehorn, Stephanie O'Connor, Felix L. Wackers, Dave Goulson. Science 20 April 2012: Vol. 336 no. 6079 pp. 351-352 DOI: 10.1126/science.1215025.

12 www.tfsp.info/worldwide-integrated-assessment/



2.B.5. Le commerce d'abeilles et bourdons : nouveau facteur de risque ?

Le risque posé par les espèces exotiques, envahissantes ou porteuses de pathogènes, est déjà connu depuis relativement longtemps pour les abeilles domestiques. A cela, il faut ajouter le risque posé par le commerce, à toute échelle géographique, d'abeilles et de bourdons.

Les échanges commerciaux (et non commerciaux) d'abeilles domestiques peuvent mener à l'introduction de nouveaux pathogènes nocifs pour les abeilles, ou affaiblir génétiquement les abeilles locales lorsque les reines importées ne sont pas adaptées aux conditions locales. Les échanges internationaux d'abeilles ne sont autorisés que lorsqu'ils sont accompagnés d'un certificat vétérinaire prouvant l'absence de certains pathogènes. Pourtant, on estime que la plupart des échanges s'effectue sans certificat (voir point 4.C.5 «risques émergents»). Aucun certificat n'est exigé pour les mouvements (p.ex. la transhumance) nationaux d'abeilles. Certains apiculteurs sont toutefois demandeur d'une telle mesure.

Depuis plusieurs années, le commerce de bourdons pour la pollinisation des cultures connaît une forte croissance, en raison du manque de pollinisateurs dans certaines régions du monde (voir ci-haut) et en raison de l'artificialisation de certaines cultures (comme la tomate hors-sol). De nouveaux éléments semblent indiquer que ces échanges ne sont pas sans risque. D'une part, ils peuvent mener à la propagation de pathogènes entre les individus importés et les pollinisateurs locaux¹³. D'autre part, ces bourdons commercialisés peuvent devenir des espèces invasives dans certaines régions du monde. C'est vraisemblablement le cas d'un bourdon très commun en Europe (*Bombus Terrestris*), qui menace certaines espèces locales d'Amérique du Sud¹⁴.

13 Graystock, P., Yates, K., Evison, S. E. F., Darvill, B., Goulson, D., Hughes, W. O. H. (2013), The Trojan hives: pollinator pathogens, imported and distributed in bumblebee colonies. *Journal of Applied Ecology*, 50: 1207–1215. doi: 10.1111/1365-2664.12134

14 Schmid-Hempel, R., Eckhardt, M., Goulson, D., Heinzmann, D., Lange, C., Plischuk, S., Escudero, L. R., Salathé, R., Scriven, J. J., Schmid-Hempel, P. (2014), The invasion of southern South America by imported bumblebees and associated parasites. *Journal of Animal Ecology*, 83: 823–837. doi: 10.1111/1365-2656.12185

2.B.6. Synergie entre facteurs et importance relative de chaque facteur

Il reste deux grandes inconnues que la science doit encore clarifier :

- quels sont les effets de la combinaison de tous ou de certains de ces facteurs ?
- quelle est l'importance relative de chacun de ces facteurs ?

Certaines recherches isolées s'attèlent à l'une ou l'autre de ces questions comme par exemple les synergies possibles entre les pesticides et les parasites¹⁵.

Ou encore, l'étude "Multiple stressors on biotic interactions: how climate change and alien species interact to affect pollination" qui indique notamment que la combinaison du changement climatique et des espèces invasives aurait tendance à favoriser les espèces pollinisatrices généralistes¹⁶.

Mais les données actuelles ne sont pas suffisantes pour confirmer ou infirmer que la présence simultanée de plusieurs facteurs, dont principalement les maladies, les pesticides et le changement climatique (notamment l'augmentation des températures) ait des effets nocifs décuplés.

De même, peu de recherches tentent de comparer les effets de chacun des facteurs ou d'en estimer la contribution relative.

Ces lacunes sont inventoriées dans un rapport de l'EFSA (European Food Safety Authority), publié en 2014 : "Towards an integrated environmental risk assessment of multiple stressors on bees: review of research projects in Europe, knowledge gaps and recommendations"¹⁷.

15 "Influence of combined pesticide and parasite exposure on bumblebee colony traits in the laboratory". <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1365-2664.12188/abstract>

16 Schweiger, O., Biesmeijer, J. C., Bommarco, R., Hickler, T., Hulme, P. E., Klotz, S., Kühn, I., Moora, M., Nielsen, A., Ohlemüller, R., Petanidou, T., Potts, S. G., Pyšek, P., Stout, J. C., Sykes, M. T., Tscheulin, T., Vilà, M., Walther, G.-R., Westphal, C., Winter, M., Zobel, M. and Settele, J. (2010), Multiple stressors on biotic interactions: how climate change and alien species interact to affect pollination. *Biological Reviews*, 85: 777-795. doi: 10.1111/j.1469-185X.2010.00125.x

17 EFSA Journal 2014;12(3):3594, 102 pp. doi:10.2903/j.efsa.2014.3594



2.C. Mesures de protection

2.C.1. Mesures mondiales

Constatant que les décideurs nécessitaient des données scientifiques à la fois robustes et indépendantes pour répondre aux défis de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité, la communauté internationale a fondé une nouvelle plateforme : l'Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services' (IPBES). IPBES a été mis sur pied en avril 2012 en tant qu'organisme intergouvernemental indépendant ouvert à tous les pays membres des Nations unies.

IPBES aura pour mission d'analyser, évaluer et synthétiser les données scientifiques générées de par le monde, de la manière la plus indépendante et transparente, et d'en faciliter l'utilisation effective dans les processus décisionnels.

Parmi ces premières missions, IPBES a été chargé de réaliser une évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire¹⁸. Parmi les aspects à évaluer se trouvent les facteurs pouvant contribuer au déclin des pollinisateurs.

Cette vaste évaluation de la littérature scientifique devrait être achevée dans le courant de l'année 2015.

2.C.2. Mesures européennes

En 2012, la Commission a mandaté l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour évaluer les risques pour les abeilles liés à toutes les applications autorisées dans l'Union européenne de trois néonicotinoïdes (thiaméthoxame, imidaclopride, clothianidine) et du fipronil pour le traitement des semences et sous la forme de granulés. Toutes les voies d'exposition possibles (formation de poussières lors des semailles, présence de résidus dans le nectar et le pollen, liquide de guttation, ...), ont été analysées ainsi que les effets subchroniques et les effets sur le développement des colonies d'abeilles. C'est ensuite sur base des conclusions de l'EFSA que La Commission européenne a décidé d'imposer, en concertation avec les États membres au sein du Comité permanent, une série de restrictions à l'approbation européenne des quatre substances. Depuis le 1er octobre 2013, ces substances actives ne peuvent plus être appliquées sur les plantes à fleur qui sont attractives pour les abeilles, ni sur les semences de ces dernières et des céréales¹⁹.

18 www.ipbes.net/work-programme/objective-3/45-work-programme/458-deliverable-3a.html

19 www.fytoweb.fgov.be/FR/Pers/20130516%20N%C3%A9onicotino%C3%AFdes.htm

En 2013, l'EFSA a adopté un document proposant une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des risques pour les abeilles (abeilles, bourdons et abeilles solitaires) liés aux produits phytopharmaceutiques. Le service Pesticides et Engrais du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a suivi de près ces deux évolutions européennes et l'action 2 du Plan Abeilles concerne précisément cette nouvelle «guidance», parmi d'autres actions liées aux produits phytosanitaires et aux biocides. Ces éléments sont discutés au point 4.7.

En 2013 et 2014, le Parlement européen a co-organisé la semaine de l'abeille, BeeWeek. A ces deux occasions, de nombreuses activités ont été organisées dont des colloques scientifiques et parlementaires²⁰.

La Commission a elle aussi organisé un événement : Bee Health, le 7 avril 2014²¹. Cette conférence était l'occasion de présenter les résultats du programme de surveillance EPILOBEE (voir point 4.6).

2.C.3. Ailleurs dans le monde

En juin 2014, Barack Obama, président des Etats-Unis, a établi une Task Force dont la mission est d'élaborer en 180 jours une stratégie fédérale pour la protection des abeilles.

Parmi les actions prévues, on retrouve des actions d'amélioration de l'habitat mais aussi des études et analyses. Ainsi, le Environmental Protection Agency est chargée d'évaluer l'effet des pesticides, y compris les néonicotinoïdes, sur les abeilles et autres pollinisateurs²².

20 Beeweek 2013 : www.gembloux.ulg.ac.be/beeweek2013/. A New Spring for Bees, Beeweek 2014: www.ebcd.org/en/EP_Intergroup_CCBSD/A_New_Spring_for_Bees.html

21 http://ec.europa.eu/dgs/health_consumer/information_sources/docs/ahw/20140407_better_bee_health.zip

22 www.whitehouse.gov/the-press-office/2014/06/20/presidential-memorandum-creating-federal-strategy-promote-health-honey-b



3. Mise en oeuvre du plan : le bilan

3.A. Introduction

Le Plan Abeilles traduit la vision à l'échelle fédérale belge de la problématique mondiale de la disparition des abeilles et propose des mesures pour y répondre, à son niveau et en collaboration avec les parties prenantes.

Cette vision est organisée selon **cinq axes primordiaux** :

- La prévention en matière de risques pour les abeilles
- La surveillance permanente des risques pour les abeilles
- Une cohérence dans les actions mises en oeuvre
- Une intégration de la problématique de l'abeille et des services écosystémiques liés dans l'ensemble des plans fédéraux pertinents
- Une sensibilisation et une communication accrue autour de l'abeille comme symbole des biens et services écosystémiques et de leur valeur sociale et économique

Afin de les réaliser, il a été nécessaire, dans un premier temps, de la traduire en une trentaine d'actions à opérationnaliser.

Ces presque deux années de mise en oeuvre du plan ont été consacrées à lancer, coordonner, soutenir, encadrer et suivre l'évolution de chacune de ces actions.

Les bénéfices attendus de ce plan sont multiples :

- Assurer la continuité de la pollinisation, en tant que pilier de la biodiversité
- Assurer la durabilité des secteurs économiques qui dépendent ou bénéficient du service de pollinisation
- Assurer notre sécurité alimentaire (variété de fruits et légumes dans notre alimentation quotidienne)

Au fil de la mise en oeuvre, deux actions se sont ajoutées aux 29 initiales : communication sur les mesures fédérales abeilles, et responsabilisation des apiculteurs. Ces 31 actions ont progressivement été rassemblées autour de **six volets thématiques prioritaires** :

1. Améliorer la santé des abeilles
2. Réorienter le marché en faveur de la biodiversité et en particulier des pollinisateurs
3. Responsabiliser les apiculteurs et valoriser les produits de la ruche
4. Renforcer le monitoring des abeilles
5. Identifier et surveiller les risques pour les abeilles
6. Intégrer la pollinisation dans les politiques, plans et programmes fédéraux, européens et autres

Ces objectifs pourront être atteints à condition d'être soutenus par une structure transversale. C'est la raison pour laquelle le plan a également prévu **deux volets de support transversal** :

1. Assurer la gouvernance fédérale et la cohérence nationale du Plan Abeilles
2. Assurer la communication autour du Plan Abeilles

3.B. Support transversal : gouvernance et communication

3.B.1. Assurer la gouvernance fédérale et la cohérence nationale du Plan Abeilles

L'un des premiers mérites du Plan Abeilles est d'avoir instauré une véritable collaboration entre des institutions et des services qui ont tous en commun la volonté de sauver les abeilles, mais dont les leviers et les modalités d'action sont différents. Une gouvernance à deux têtes a été mise sur pied. Dans un premier temps, la mise en oeuvre du plan à l'échelle fédérale a été supervisée par un Comité de pilotage. Il rassemble plusieurs services du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement appartenant à la DG Environnement et à la DG Animaux, Végétaux et Alimentation, ainsi que l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire, et l'agence fédérale des médicaments et des produits de santé. Ce Comité est devenu en juillet 2014 la Task Force Fédérale, achevant ainsi le premier point de l'action 1 du plan. Cette Task Force permet de rassembler les experts fédéraux au coeur des principaux enjeux de la santé des abeilles :

- La prévention et la gestion des risques sur les populations de pollinisateurs liés aux pesticides et biocides
- La prévention et la gestion des maladies des abeilles domestiques
- La promotion de produits de consommation durables et favorables aux pollinisateurs

Une deuxième instance a été simultanément fondée dans le cadre du Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement (CCPIE) : le Groupe de Travail Abeilles. Il a été créé pour fournir une expertise pour toute question européenne et internationale concernant les abeilles, et services écosystémiques fournis et rendus par celles-ci et les autres pollinisateurs. La Conférence Interministérielle de l'Environnement a, à son tour, confié un mandat à ce Groupe de travail 'Abeilles' dont la portée est non plus européenne ou internationale mais nationale. Ce groupe inclut des experts scientifiques et acteurs de terrain de la société civile, des experts des administrations fédérales et régionales, des universités et des associations. Certains membres sont là



uniquement à titre consultatif. Leur présence reste néanmoins essentielle afin d'avoir une vision holistique des problèmes et pour établir un dialogue mutuel.

Outre la consultation des experts de la société civile, cette instance présente l'avantage de réunir les administrations fédérales et régionales qui possèdent des compétences différentes mais complémentaires pour la lutte contre le déclin des abeilles.

Le Groupe de travail s'est réuni trois fois et a soumis un premier rapport d'activités (2013) à la CIE de mars 2014. Comme l'exigeait son mandat, ce rapport inclut un inventaire des mesures prises en Belgique et des propositions de mesures additionnelles nécessaires pour une meilleure prise en charge de la problématique. Ces mesures nécessitent pour la plupart une collaboration étroite entre les Autorités fédérale et régionales. Elles doivent faire l'objet d'une analyse approfondie.

L'ancrage de ces instances de concertation fédérale et nationale permet une pérennisation des actions entreprises dans le cadre du Plan Abeilles et concrétise les actions 1 et 23.

3.B.2. Assurer la communication autour du Plan Abeilles Fédéral :

Le Plan Abeilles Fédéral initial comportait 5 actions précises au niveau de la sensibilisation et la communication (actions 16 à 20). Ces actions avaient pour objectif de mener à une meilleure compréhension, de la part du grand public et de certains groupes d'acteurs, de la valeur sociale et économique du service de 'Pollinisation'.

D'autres activités de communication étaient également prévues en support à la sortie de résultats ou pour faciliter le lancement ou l'avancement d'actions.

Les actions de communication réalisées depuis 2012 peuvent être regroupées en 4 axes principaux :

3.B.2.1. Faire connaître le plan Abeilles

Diverses actions de communication ont été initiées pour faire connaître le plan abeilles à différents publics cibles (Grand public / Administrations fédérales et régionales / monde associatif /etc.).

Exemples :

- Publication de news sur le portail du SPF Santé publique (www.environnement.belgique.be)
- Publication d'un article dans FEDRA (magazine des fonctionnaires fédéraux)
- Diverses apparitions et contributions TV, Radio et Presse écrite
- Présence dans les Foires, Salons et autres évènements :

Valeriane Bruxelles : 19-21 avril 2013 (avec animation Apis)	Grand-public
Radio2 Tuindag, Bokrijk : 1 mai 2013	Grand-public
Fête de l'Environnement de l'IBGE, Bruxelles – Parc du Cinquantenaire : 2 juin 2013 (avec Apis Brucsella)	Grand-public
Couleur Cafe : 28, 29 et 30 juin 2013 (avec Apis)	Grand-public
La Fête Nationale Belge, Bruxelles : 21 juillet 2013 (avec Apis)	Grand-public
Prominant, Geel : 1 septembre 2013	Grand-public
Valériane, Namur Expo : 6,7 et 8 septembre 2013	Grand-public
Bruxelles champêtre , Bruxelles : 15 septembre 2013 (avec Apis)	Grand-public
Countryside : 31 octobre - 3 novembre 2013	Grand-public
Hout en Groen wonen : : 9 -11 novembre 2013	Grand-public
Printemps grandeur nature - 26 Avril 2014 - Libramont	Grand-public
Radio 2 tuindag, Bokrijk : 1 mai 2014	Grand-public
Fête de l'Environnement de l'IBGE, Bruxelles – Parc du Cinquantenaire - IBGE, 1 juin 2014	Grand-public
Distribution de nos dépliants à Libramont par Afsca (25-28 juillet 2014)	Grand-public
Fête Nationale 2014 : 21 juillet 2014	Grand-public
Valériane Namur : 5-7 septembre 2014	Grand-public
Bruxelles Champêtre : 21 septembre 2014	Grand-public
2013/2014 : semaine sans pesticides (du 20 au 20 mars) – distribution de nos brochures via Adalia	Grand-public



- *Organisation, soutien et participation à des colloques - Conférences :*

6 juin 2013 - Colloque " Abeille, indicateur des écosystèmes" - en collaboration avec Nature et progrès - IRSCNB (Bruxelles)	Scientifiques / Administrations
12 décembre 2013 - Colloque "Stakeholders dialogue on Biodiversity and Key market players : Quel(s) marché(s) pour la bioversité ? "	Scientifiques / Administrations / Syndicats / Fédérations / Grand public / ...
10 mai 2014: Conférence "Elevage Tolérance" - collaboration avec Fédérations apicoles - SPF (Bruxelles)	Scientifiques / Apiculteurs
13 juin 2014 : colloque scientifique "Scoping meeting - Honey Bees, Indicator of Health and the Environment" - BelSPO & IRSNB (Bruxelles)	Scientifiques / Administrations

3.B.2.2. Favoriser l'accès à l'information environnementale 'Abeilles'

Ces actions ont pour objectifs de respecter les obligations édictées par la Convention d'Aarhus dont l'objectif est de favoriser l'accès à l'information environnementale et aux données.

Ces dernières années, la thématique 'Abeilles' a régulièrement fait l'objet d'une visibilité médiatique importante. Afin d'orienter les différents acteurs de la société vers une information environnementale correcte et mise à jour, il était important de définir une stratégie de communication structurée et adaptée aux différents publics cibles sur toute l'information disponibles sur l'abeille et ses relations à l'environnement naturel, social et économique.

Divers outils ont été mis à jour, développés ou publiés dont principalement les sites internet suivants :

- www.info-abeilles.be.
- www.fytoweb.be.

3.B.2.3. Développement d'outils de sensibilisation et de communication

Une collaboration a été initiée entre la DG Environnement du SPF Santé publique, sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique (IRScNB-KBIN) pour la réalisation d'outils de sensibilisation et la création de formation mettant en lumière les services écosystémiques et le rôle des abeilles en tant que pollinisateurs.

Depuis 2010, année internationale de la biodiversité, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, a construit une stratégie de communication et de sensibilisation auprès de différents publics en misant principalement sur la dimension participative. En collaboration avec l'IRScNB-KBIN, la campagne de communication permanente « **Je donne vie à ma planète** » a vu le jour.

Divers outils de sensibilisation à la biodiversité ont été développés dans ce cadre dont le site internet www.jedonnevieamaplanete.be. Un module lié à ce site se concentre sur les écoles (jedonnevieamaplaneteenclasse.be). Depuis 2012, cette campagne de sensibilisation a mis l'accent sur les abeilles en développant des modules et des outils spécifiques sur les abeilles.

Autres initiatives :

- Diverses brochures - sites internet - film « l'Apicultrice » de l'asbl Loupiote).
- Collaboration avec les médias (TV et radio) pour sensibiliser le grand public à la problématique de la disparition de l'abeille. L'objectif était de conscientiser le public sur son rôle essentiel pour le service écosystémique de pollinisation et de son impact socio-économique.
 - ⇒ 2 émissions pour le « Jardin extraordinaire » (RTBF)
 - ⇒ 10 émissions radios (Radio 2 - VRT)

1 émission live dédiée aux abeilles, diffusée dans « Avondpost » sur Radio 2 (VRT) le 28 juin 2014. Pendant 9 semaines, de juillet à août 2014, Bartel Van Riet a donné chaque mardi une « astuce abeille » dans « Avondpost Zomer ». Chacune de ces émissions a atteint plus de 500.000 auditeurs (audience estimée sur base de recherche PPM, TNSMedia, 2014)



- brochures - publications
 - ⇒ Flyer «Biocides : pas sans risques pour les pollinisateurs / Biociden : niet zonder risico voor bestuivers» - développé/publié
 - ⇒ Brochure «Un jardin pour les abeilles sauvages / Een tuin voor de wilde bijen» - développée/publiée
 - ⇒ Réimpression d'outils existants
 - «366 gestes pour la biodiversité»
 - Sachet de graines (pour les événements)
- Installation d'un rucher à l'Institut de Santé publique (ISP - Uccle) - action symbolique du SPF Santé publique dans le cadre du Plan abeilles - en collaboration avec l'ISP, la Régie des bâtiments, la Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et environs (SRABE) - Récolte de miel 2014 vendue à l'occasion du marché de Noël du SPF Santé publique au profit d'une association caritative- activité de sensibilisation des fonctionnaires fédéraux à l'occasion de la journée du développement durable (23/10/2014).

3.B.2.4. Soutien d'initiatives pour les abeilles

Diverses initiatives de la société civile dont les objectifs correspondaient à ceux du Plan Abeilles ont reçu un soutien :

- ⇒ ASBL Loupiote - développement d'un petit film «L'apicultrice» - Production de 400 DVD
- ⇒ ASBL Het Vlaams Vulgarisatiecentrum voor Bijenteelt (VVCB) - station de fécondation d'abeilles à la Baraque Michel
- ⇒ Syndicats :
 - Arbeid & milieu : numéro de Arbeid & milieu consacré à la biodiversité et la thématique Abeilles dans les entreprises en Flandre.
 - RISE & BRISE - soutien pour leur communication environnementale
- ⇒ Natagora et Natuurpunt - diffusion des outils de sensibilisation auprès de leurs membres et lors d'événements.
- ⇒ Conférence «L'élevage tolérance en apiculture» (10/05/2014) organisé par le VVCB - Universiteit van Antwerpen et PC Bijen dans le cadre du programme Européen '**beebreed.eu**' - conférence pour responsabiliser et sensibiliser les acteurs de l'apiculture en Belgique sur le phénomène de dégression des populations d'abeilles et l'influence sur la pollinisation des cultures agricoles.
- ⇒ Participation à divers événements :
 - Beeweek EU (juin 2013 - Avril 2014)
 - Beecome - Congrès européen d'apiculture - organisé par le CARI
 - Bee Health EU (Avril 2014)

3.C. Thématiques prioritaires

3.C.1. Améliorer la santé des abeilles

Le Plan Abeilles est un ensemble d'actions additionnelles. Avant et en parallèle de ce plan, plusieurs actions étaient déjà entreprises par certains services fédéraux. C'est notamment le cas pour toutes les mesures de santé animale, gérées et exécutées par la Direction générale Animaux, Végétaux et Alimentation, avec l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.

Une des actions du plan abeille se situe à mi-chemin entre deux volets prioritaires : l'action 22 «élaborer un programme pilote de surveillance pour les maladies des abeilles en 2012 et 2013». Elle concerne à la fois la santé animale au sens strict des pathologies affectant les abeilles domestiques, et la surveillance (monitoring) public des abeilles et de leurs facteurs de risques. C'est dans ce volet qu'est discutée cette importante action.

Les différentes concertations initiées dans le cadre du Plan ont conduit à une plus forte inclusion de la santé animale dans les réflexions. A la demande d'experts du secteur apicole, le SPF SPSCAE a soutenu l'organisation de la Conférence «Elevage Tolérance : Théorie et pratique» le 10 mai 2014, à l'initiative du Centre Flamand de Vulgarisation Apicole et dans le cadre plus large de Beebreed. Ce Réseau européen poursuit des recherches sur l'élevage et la sélection d'abeilles tolérantes à la varroa.

Il convient de noter ici le financement accordé par la Recherche contractuelle à l'étude scientifique «VARRESIST : Sélection de la tolérance/résistance génétique des abeilles contre la varroase» dont la réalisation durera quatre ans, de 2014 à 2018.



3.C.2. Réorienter le marché en faveur de la biodiversité et en particulier des pollinisateurs

Plusieurs actions du Plan s'inscrivent dans ce vaste volet :

- 5. Promouvoir la corégulation entre pouvoir public et secteurs concernés: instrument à développer pour certains produits mis sur le marché liés au service de la pollinisation
- 6. Moduler les redevances des matières premières et de tous les produits pesticides (phytosanitaires et biocides) au regard du risque d'atteinte à la biodiversité (pollinisation)
- 16. Sensibiliser et responsabiliser les consommateurs
- 17. Réorienter certaines mises sur le marché et pratiques du marché vers une utilisation durable des produits respectant la biodiversité (en faveur de la pollinisation).

Le point commun entre toutes ces actions est la volonté de diminuer les pressions exercées sur les pollinisateurs et liées à certains modes de production et de consommation. Elles concernent donc tous les acteurs économiques, consommateurs ou entreprises.

De nombreuses consultations ont été réalisées, d'abord entre experts de l'administration, en élargissant ensuite aux autres parties prenantes telles que les fédérations d'entreprises et les associations de consommateurs.

Cet effort de consultation et d'inclusion des parties prenantes dans la réflexion a culminé en décembre 2013 par l'organisation de l'évènement «Stakeholders dialogue on Biodiversity and Key Market Players - Quel(s) marché(s) pour la biodiversité ?». Deux études ont précédé cet évènement : «Modes de consommation et biodiversité: comportements des consommateurs» et «Transition économique : Des modes de consommation et de production : Inciter les acteurs clés du marché à intégrer la biodiversité». Les ateliers de sensibilisation et de réflexion abordaient de nombreuses problématiques liées à la biodiversité et aux services écosystémiques, dont notamment la pollinisation.

Les rapports et résultats de cette journée servent de base pour une réflexion approfondie sur l'intégration de la biodiversité dans divers secteurs d'activités et politiques publiques. Les mesures potentielles sont très variées, depuis la modulation des redevances et la restriction des autorisations et agréments, jusqu'à la promotion de la corégulation, des initiatives privées volontaires ou une meilleure information des consommateurs.

3.C.3. Responsabiliser les apiculteurs et valoriser les produits de la ruche

Ce volet n'était pas prévu dans la version initiale du plan. Il s'est imposé comme une évidence après une réflexion approfondie avec les experts en contact direct avec le monde apicole et avec certains représentants du secteurs.

On estime à environ 10 000 le nombre d'apiculteurs en Belgique. Approximativement 35% d'entre eux sont enregistrés auprès de l'AFSCA. Cette procédure, gratuite pour tout apiculteur possédant moins de 25 ruches, est pourtant obligatoire. Jusqu'à présent, aucune donnée officielle n'existe donc sur le nombre de ruches en Belgique.

Il existe de nombreuses associations apicoles. Ces associations sont pour la plupart elles-mêmes membres de fédérations nationales ou régionales, dont voici les plus importantes :

- La Fédération Apicole Belge / Belgische Bijenteelt Federatie (FAB-BBF) - regroupe plusieurs associations à travers le pays
- L'UFAWB - L'Union des fédérations apicoles de Wallonie et de Bruxelles
- Le Kon-VIB - Koninklijke Vlaamse Imkersbond est l'association flamande la plus importante qui regroupe également des fédérations provinciales

Le mot responsabilisation ne traduit malheureusement pas complètement l'esprit de ce volet. Il s'agit aussi «d'empowerment» : donner au secteur les moyens de lutter efficacement contre le déclin et l'occasion de valoriser son savoir et son expérience.

Pour y parvenir, la première étape est la consolidation du dialogue entre les autorités fédérales (SPF SPSCAE, AFSCA et afmps) et les fédérations belges d'apiculteurs. Des concertations sont en cours afin d'adapter les mesures de prévention et de gestion spécifiquement aux particularités du secteur, sur la base de leurs attentes et en fonction des moyens à disposition.



3.C.4. Renforcer le monitoring des abeilles

3.C.4.1. Programme-pilote de surveillance des maladies des abeilles

En septembre 2012, l'AFSCA a lancé le projet EPILOBEE, une étude européenne pilote à laquelle participent 17 Etats membres de l'UE. L'objectif principal de cette étude est d'étudier la mortalité des abeilles domestiques, tant pendant l'hiver que pendant la saison de récolte du miel. Cette étude correspond à l'action 22 du Plan Fédéral Abeilles.

Dans le cadre de ce projet, des ruches de 150 apiculteurs répartis sur tout le territoire belge ont été visitées à 3 reprises : une première fois en octobre 2012, pour examiner la force initiale des colonies d'abeilles sélectionnées. Une deuxième fois au printemps 2013, pour enregistrer la mortalité hivernale de ces colonies. Lors de la troisième et dernière visite durant l'été 2013, l'étude a porté sur la mortalité saisonnière.

A l'issue des trois visites, toutes les données ont été transmises au laboratoire de référence européen pour la santé des abeilles ANSES, qui a calculé les chiffres de mortalité pour tous les Etats membres participants. Ces chiffres ont été publiés ce 7 avril 2014, lors d'une conférence européenne sur la santé des abeilles.

La mortalité moyenne des abeilles en Belgique au cours de l'hiver 2012-2013 était de ± 33 %. Au cours de l'été 2013, elle s'élevait à ± 9 %. Ces chiffres de mortalité figurent parmi les plus élevés d'Europe. Ils correspondent aux chiffres calculés dans des études antérieures menées par plusieurs groupes scientifiques en Belgique. Il en ressort que la mortalité des abeilles est en croissance depuis le début des années 2000, la mortalité hivernale ayant même atteint + 30 % ces dernières années.

Dans l'étude, outre la mortalité des abeilles, l'examen a également porté sur la présence de certaines maladies (varroase, nosérose, loque américaine et européenne, certains virus). La détection d'un nombre relativement élevé d'acariens varroa au sein des colonies d'abeilles examinées pourrait être une explication éventuelle de cette mortalité élevée. En outre, il ne faut pas perdre de vue les conditions climatiques exceptionnelles de l'hiver 2012-2013 et du printemps 2013. Au cours de ce printemps 2013, bon nombre de colonies se sont avérées disposer d'une quantité insuffisante de nourriture. En raison du mauvais temps, elles ne pouvaient pas quitter leurs ruches. De plus, la floraison tardive des fleurs et des plantes a créé un déficit important en pollen et en nectar aliments indispensables pour la survie des abeilles.

Les motifs précités constituent une explication possible aux chiffres de mortalité élevés. Cependant, une poursuite de l'étude est nécessaire pour obtenir une réponse définitive à ce sujet. En outre, EPILOBEE n'a étudié d'un nombre limité de facteurs. Après la première campagne 2012-2013, le projet a été reconduit afin d'effectuer 3 séries de relevés jusqu'à l'été 2014. Les résultats sont en cours d'analyse. En septembre 2014, le projet a été suspendu par la Commission (DG SANCO) afin d'étudier la possibilité d'élargir la surveillance des abeilles domestiques à d'autres facteurs, comme le manque de ressources alimentaires et les contaminants, afin de mieux comprendre les diverses raisons des fortes mortalités constatées.

3.C.4.2. Surveillance multifactorielle

Une surveillance publique des multiples facteurs de déclin des abeilles constitue l'une des priorités du Plan. Quel est l'intérêt d'un tel système, dans l'absolu, et en particulier dans notre pays ? Cette question a fait l'objet d'un colloque qui s'est tenu à Bruxelles le 6 juin 2013²³. Elle a aussi été, de manière plus exhaustive, l'objet d'une étude «L'abeille, sentinelle ou indicateur» réalisée par Nature et Progrès, dont l'objectif principal était d'étudier la faisabilité d'un outil de monitoring de l'environnement basé sur l'abeille.

Cette étude suggère que par l'abondance de ses populations, par sa facilité d'élevage, par l'étendue de ses territoires de butinage, par le fait qu'elle collecte efficacement les contaminants environnementaux et qu'elle y est sensible, l'abeille domestique constitue une espèce sentinelle de premier intérêt. Développer un outil permanent et public «abeille domestique, sentinelle de santé et de l'environnement» incluant l'identification et le suivi des contaminants environnementaux (composés chimiques nocifs ou les mélanges de ces composés) pourrait compléter les analyses de risque toxicologiques et écotoxicologiques de laboratoire et donner une image plus précise de la présence des contaminants dans l'environnement, avec des bénéfices potentiellement importants pour la politique de santé publique. Associés au monitoring épidémiologique des abeilles domestiques, il permettrait de générer des données sur divers facteurs de pression et d'identifier des corrélations entre les différents facteurs et variables.

Parmi les mesures additionnelles proposées dans le rapport du Groupe de Travail Abeille figure la mise en place d'un tel outil de surveillance des abeilles domestiques et sauvages.

23 www.natpro.be/~natpro/pdf/2013/13_47.pdf



Ces éléments ont conduit à l'organisation, par l'Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique et le Belgian Biodiversité Platform, d'un workshop scientifique "Honey Bees, Indicator of Health and the Environment"²⁴. Ce workshop s'est déroulé le 13 juin 2014 avec pour objectif de définir les paramètres nécessaires à la mise en oeuvre effective d'un outil de surveillance des abeilles domestiques, ainsi que pour identifier les besoins de recherche nécessaire pour optimiser un tel outil.

Ces réflexions s'inscrivent naturellement dans le contexte réglementaire et scientifique européen et pourront nourrir, le cas échéant, l'élaboration d'un programme pilote européen de surveillance.

3.C.4.3. Monitoring des voies d'exposition aux pesticides

Les conditions d'utilisation des insecticides à base de clothianidine, de thiaméthoxame, de fipronil et d'imidaclopride ont été adaptées au moyen de la directive européenne 2010/21/UE afin de limiter les risques pour les abeilles.

L'une des mesures était de mettre en place des programmes de monitoring permettant de contrôler l'exposition effective des abeilles dans les zones largement utilisées par les abeilles pour butiner ou par les apiculteurs, et ce pour toutes les applications autorisées de ces insecticides.

Afin de satisfaire à cette exigence, les détenteurs d'autorisations concernés, réunis au sein du «Bee Monitoring Task Force», ont chargé le Proefcentrum Fruitteelt à Saint-Trond de réaliser une étude sur les pratiques de pollinisation et leur impact sur la santé des abeilles en Région flamande. Dans le cadre de cette étude, il a été examiné s'il existait une différence entre d'une part la mortalité des abeilles qui sont utilisées pour la pollinisation dans, ou qui entrent en contact avec des vergers commerciaux, et d'autre part la mortalité des abeilles qui ne butinent jamais dans ce genre de vergers. Pour ce faire, une enquête à grande échelle a été menée auprès des apiculteurs flamands. Aucune différence significative dans la mortalité n'a été observée entre les deux groupes. On n'a pas non plus enregistré de perte sensiblement plus élevée chez les abeilles butinant spécifiquement dans les vergers de pommiers, qui sont généralement traités avec de l'imidaclopride.

L'étude a été évaluée en novembre 2013 par le Comité d'agrément des pesticides à usage agricole. Ce dernier a conclu qu'il n'était pas nécessaire, si l'on se réfère à ce monitoring, d'imposer d'autres restrictions de l'utilisation des néonicotinoïdes et du fipronil que celles déjà imposées antérieurement, soit à l'initiative du Comité, soit par les Règlements (UE) n° 485/2013 et n° 781/2013 (restrictions de l'utilisation de la clothianidine, du thiaméthoxame, de l'imidaclopride et du fipronil ; cf. point 2.3. pour plus de précisions).

²⁴ www.biodiv.be/implementation/surveys/scoping-meeting

Conformément à ces Règlements, d'autres programmes de monitoring doivent être mis en oeuvre si nécessaire pour contrôler l'exposition effective des abeilles aux quatre insecticides. Sur avis du Comité d'agrément, le service Pesticides et Engrais a adressé un courrier en novembre 2013 à la Commission européenne afin de lancer un débat sur la manière idéale de procéder au monitoring et d'évaluer les résultats, au vu du manque actuel de clarté de la méthodologie à suivre.

3.C.5. Identifier, évaluer et gérer les risques pour les abeilles

3.C.5.1. Les espèces invasives

L'action 26 envisageait l'élaboration d'une Stratégie Nationale Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) au niveau belge. C'est finalement une législation européenne qui a été récemment négociée, avec la contribution très active des experts belges régionaux et fédéraux. Le règlement européen sur la prévention et la gestion de l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) a été adopté le 29 octobre 2014 et est entré en vigueur le 01 janvier 2015. La définition des modalités de mise en oeuvre en Belgique feront l'objet dans les mois à venir d'une collaboration étroite entre les entités fédérales et régionales.

3.C.5.2. Biocides

Plusieurs actions prévues par le Plan Abeilles relatives à la gestion des risques biocides se sont concrétisées par l'incorporation de leurs objectifs dans le Plan Fédéral de Réduction des Pesticides (PFRP, voir point 8).

3.C.5.3. Pesticides

- « Guidance on the risk assessment of plant protection products on bees » de l'EFSA

Mi-2013, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a adopté un document proposant une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des risques pour les abeilles (abeilles, bourdons et abeilles solitaires) liés aux produits phytopharmaceutiques. L'EFSA a été mandatée par la Commission européenne pour rédiger un tel document.

Lors de l'élaboration de la Guidance, l'EFSA a consulté les États membres au sujet d'une série de « risk management options » telles que le niveau de protection souhaité et les fins de protection. Le service Pesticides et Engrais a fourni un input durant cette consultation. Il a également donné ses commentaires lors de la consultation publique suivante au sujet d'un projet de Guidance. Pour étayer scientifiquement la



position belge, un contrat a d'ailleurs été conclu avec l'université de Gand, via un financement par le Fonds budgétaire des matières premières, pour une étude approfondie du projet de Guidance de l'EFSA.

L'étape suivante de l'implémentation de la Guidance consiste à ce que le Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale, présidé par la Commission européenne et au sein duquel tous les États membres sont représentés, prenne note du document et détermine la date à partir de laquelle celui-ci sera utilisé lors de l'évaluation des demandes relatives à des produits phytopharmaceutiques. La discussion de la Guidance de l'EFSA au sein du Comité permanent a laissé apparaître une série de réserves à l'encontre d'une implémentation rapide, parmi lesquelles :

- la complexité de la méthodologie proposée et la nécessité d'un calculateur pour simplifier l'évaluation ;
- La nécessité de restructurer le document et de corriger quelques erreurs ;
- l'absence de protocoles pour l'exécution de certaines études recommandées par la Guidance de l'EFSA ;
- la nécessité de recherches scientifiques complémentaires pour certains aspects (p. ex. le phénomène de guttation, c'est-à-dire la production de gouttelettes d'eau par les feuilles de certaines plantes ; ces gouttelettes qui, dans le cas de plantes traitées avec un insecticide, sont susceptibles d'avoir été contaminées, peuvent être consommées par les abeilles).

La Commission a organisé un workshop - auquel tous les États membres ont été invités - en décembre 2013 en vue d'approfondir ces aspects. Il a été décidé qu'une implémentation progressive de la Guidance de l'EFSA constituait la meilleure option. L'EFSA a d'ailleurs aussi été invitée à restructurer le document et à y intégrer un calculateur, ce qui sera fait pour la mi-2014. En avril 2014, la Commission a convoqué un groupe d'experts pour l'élaboration d'un plan d'implémentation. La discussion de ce plan sera poursuivie dans le contexte du Comité permanent.

Le service Pesticides et Engrais a suivi de près les activités à ce sujet en participant au Comité permanent, au workshop et au groupe d'experts de la Commission. Pour déterminer la position belge, le service consulte les autorités régionales dans le contexte du Comité de Coordination de la Politique internationale de l'Environnement (CCPIE).

- Prise de décision européenne sur les pesticides

Eu égard aux récentes études scientifiques qui jettent une lumière nouvelle sur les effets potentiels des pesticides sur les abeilles, en particulier les insecticides appartenant à la famille des néonicotinoïdes, la Commission a mandaté l'EFSA en 2012 pour évaluer les risques pour les abeilles liés à toutes les applications autorisées dans l'Union européenne des substances thiaméthoxame, imidaclopride, clothianidine et fipronil pour le traitement des semences et sous la forme de granulés. À cet égard, il convenait d'étudier toutes les voies d'exposition possibles (formation de poussières lors des semailles, présence de résidus dans le nectar et le pollen, liquide de guttation, ...), ainsi que les effets subchroniques et les effets sur le développement des colonies d'abeilles. La Commission européenne s'est basée sur les conclusions de l'EFSA pour imposer, en concertation avec les États membres au sein du Comité permanent, une série de restrictions à l'approbation européenne des quatre substances, notamment pour exclure l'exposition potentielle des abeilles au pollen et au nectar contaminé.

Le service Pesticides et Engrais a participé activement à ces discussions, qui ont finalement mené aux Règlements (UE) n° 485/2013 et n° 781/2013 déjà mentionnés au point 2.1. En préparation de ces discussions, l'input des Régions et de diverses parties prenantes sur les conclusions de l'EFSA avait fait l'objet d'une analyse approfondie par ce service. Les autorisations belges pour les produits phytopharmaceutiques contenant une des quatre substances ont été adaptées aux Règlements européens après leur adoption. Dans de nombreux cas, les autorisations belges étaient déjà si limitées qu'une adaptation supplémentaire s'est avérée inutile.

Comme mentionné au point 2.1., outre les restrictions imposées en termes d'utilisation, l'obligation de monitoring est également le résultat de ces Règlements. Mais ce n'est pas tout : pour les quatre substances concernées, les producteurs doivent fournir une série d'études supplémentaires d'ici la fin de l'année 2014 pour affiner l'évaluation des risques relatifs à certaines voies d'exposition. La Belgique assumera son rôle d'État rapporteur pour les études réalisées avec la clothianidine. En d'autres termes, le service Pesticides et Engrais devra évaluer ces études et rédiger un rapport. Le service s'occupe d'ores et déjà des travaux préparatoires à cet effet, en se concertant notamment avec le producteur d'une part et l'EFSA d'autre part, sur la manière dont ces études doivent être réalisées.

L'EFSA, mandatée par la Commission européenne, travaille actuellement sur une nouvelle évaluation des quatre substances, à savoir pour les autres applications que les semences et sous la forme de granulés.



- Évaluation des nouvelles études scientifiques

Comme mentionné ci-dessus, l'évaluation des quatre substances par l'EFSA en 2012 a été suscitée par la publication d'une série d'études scientifiques. De plus en plus d'éléments indiquent que de très faibles concentrations de certains insecticides peuvent déjà avoir un impact sur les abeilles, p. ex. sur leur capacité à retrouver la ruche. Bien que l'on ne sache pas clairement à l'heure actuelle si - et dans quelle mesure - de tels phénomènes jouent un rôle dans le dépérissement des abeilles, il faut suivre ces évolutions scientifiques de près pour pouvoir prendre les mesures nécessaires le cas échéant, en application du principe de précaution, pour protéger les abeilles.

C'est la raison pour laquelle le service Pesticides et Engrais examine la littérature scientifique et procède à une analyse détaillée des études traitant des effets des pesticides sur les abeilles. L'on prête surtout attention à ce que les concentrations qui, dans l'étude, entraînent des effets indésirables pour les abeilles, soient du même ordre de grandeur que celles auxquelles les abeilles peuvent être exposées après une utilisation du pesticide dans le respect des conditions fixées dans l'acte d'autorisation.

3.C.5.4. Risques émergents

Certains risques sont encore peu connus, tel est le cas par exemple des risques liés au commerce de bourdons. D'autres totalement inconnus pourraient apparaître à l'avenir.

Ce point a été abordé dans le cadre du Groupe de Travail Abeilles et fait l'objet d'une des mesures additionnelles proposées dans son rapport de mars 2013. La réflexion doit être approfondie afin de trouver les mesures les plus efficaces et efficaces pour anticiper ces risques.

Enfin, certains risques sont connus mais ne sont pas encore présents sur notre territoire. C'est le cas par exemple du frelon asiatique. Présent depuis plusieurs années en France, le frelon asiatique pourrait faire son apparition en Belgique dans les années à venir. Son acclimatation serait en outre facilitée par les changements climatiques. Des consultations d'experts ont eu lieu afin d'anticiper son arrivée. Les experts concernés portent une attention particulière à la façon dont nos homologues français gèrent cette problématique, notamment en matière de moyens de lutte, chimique ou autre. Dans le Sud-Ouest de la France, le dioxyde de soufre est aussi utilisé pour la destruction de nids de frelon asiatique par injection directement dans le nid. Cette technique semble donner de bons résultats. D'abord développé par les apiculteurs en dehors de tout cadre réglementaire, cet usage du dioxyde de soufre a ensuite fait l'objet d'une dérogation en 2013. En Belgique, cette pratique n'est pas autorisée.

Un nouveau risque important est apparu récemment dans le Sud de l'Italie : *Aethina tumida*, ou petit coléoptère des ruches. Ce parasite est originaire d'Afrique du Sud. Sa présence est

avérée en Australie, au Canada et aux Etats-Unis. En Europe, l'unique cas d'introduction avait jusqu'à présent été notifié par le Portugal en 2004 mais le foyer avait été rapidement détruit. La présence d'*Aethina tumida* a malheureusement été notifiée en Calabre le 5 septembre 2014. Il est désormais aussi présent en Sicile.

Le coléoptère peut se multiplier rapidement dans les colonies d'abeilles où il se nourrit du couvain, du miel et du pain d'abeille. Les excréments du coléoptère entraînent la dégradation et la fermentation du miel. Ce parasitisme peut entraîner la mortalité de la colonie ou la désertion des abeilles. Aux États-Unis, l'arrivée du petit coléoptère des ruches a provoqué d'importantes pertes de production.

La propagation du petit coléoptère des ruches est favorisée par les échanges d'abeilles, de colonies, d'essaims, de cire ou autre matériel apicole. Or, l'apiculture est très développée dans cette région d'Italie. C'est une importante zone de transhumance pour l'exploitation de certaines miellées (agrumes, châtaignier, eucalyptus notamment). Certains apiculteurs y produisent des essaims, des paquets d'abeilles et des reines exportés dans d'autres régions d'Italie et à l'étranger. Le transport de fruits ou le mouvement d'hôtes occasionnels (comme les bourdons) peuvent également constituer des voies de dissémination.

Les pouvoirs publics italiens ont pris diverses mesures visant à contenir le parasite. Parmi ces mesures figurent des inspections régulières des ruches de la zone infectée et le contrôle stricte du commerce légal des produits de la ruche. Le risque d'introduction en Belgique du petit coléoptère des ruches par l'importation d'abeilles en provenance de régions atteintes est réel. Pour cette raison, l'importation en provenance de régions atteintes d'Italie est momentanément [interdite](#).



3.C.6. Intégrer la pollinisation dans les politiques, plans et programmes européens, fédéraux et autres

Un des principaux axes du Plan consiste en la volonté d'assurer une certaine cohérence entre les différentes politiques publiques ayant une influence directe ou indirecte sur les abeilles.

Plusieurs plans sont concernés. Deux plans impliquant de manière transversale les services fédéraux sont notamment ciblés : le Plan fédéral pour l'intégration de la biodiversité dans 4 secteurs fédéraux clés 2009-2013 et le Plan Fédéral de Développement Durable III. Le Plan fédéral pour l'intégration de la biodiversité est actuellement en cours d'évaluation finale, qui sera intégrée dans le rapport fédéral environnemental qui devrait paraître au 1er semestre 2015. La préservation de la pollinisation fera partie, le moment venu, des discussions sur les suites à donner à ce plan. Les travaux d'élaboration du PFDD III sont quant à eux toujours en cours. Différents experts collaborent afin d'incorporer dans ce plan des mesures visant à orienter le marché (l'offre et la demande) de certains secteurs en promouvant des produits favorables à la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques, dont la pollinisation.

En dehors du cadre offert par ces deux plans transversaux, il a été possible de progresser vers une meilleure cohérence de certaines politiques publiques, comme décrit ci-après.

3.C.6.1. Plan Fédéral de Réduction des Pesticides

Le Programme fédéral de Réduction des Pesticides (PFRP) vise à réduire les risques pour la santé de l'homme et pour l'environnement résultant de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et biocides. Il comprend toute une série d'actions variées qui doivent être réalisées entre 2013 et 2017.

L'action 10 du Plan Abeille ambitionnait de «Renforcer les actions abeilles» dans le PFRP. C'est désormais chose faite puisque l'action 9.1 du PFRP a pour objectif de suivre les effets des produits phytopharmaceutiques et biocides sur les abeilles. Dans le contexte de cette action, le service Pesticides et Engrais doit collaborer activement à la coordination des initiatives fédérales dans ce cadre pour en améliorer l'efficacité. Une synthèse de ces activités doit être réalisée tous les deux ans, et plus précisément dans le cadre de la publication des résultats du monitoring de l'exposition des abeilles aux insecticides de la famille des néonicotinoïdes (point 4.6).

En outre, certains des objectifs énoncés dans le PFRP rencontrent, au moins partiellement, ceux formulés dans d'autres actions du Plan Abeilles. C'est notamment le cas de l'action 7 «Restreindre les autorisations et agréments des produits à usage amateur au strict indispensable» (2.2 du PFRP), de l'action 8 «Gérer les autorisations de produits biocides de manière différenciée et ciblée» (actions 10.7 et 10.8 du PFRP) et de l'action 9 «Analyser le potentiel des mesures complémentaires nationales qui permettent de réguler le marché des biocides» (action 2.3 du PFRP).

3.C.6.2. Développer la Recherche sur la pollinisation et les abeilles

BRAIN-be (2012-2017) est le programme-cadre fédéral de recherche qui permet à la fois de rencontrer les besoins de connaissance des départements fédéraux et de soutenir le potentiel scientifique des Etablissements scientifiques fédéraux (ESF). Les efforts de concertation entre ces différentes entités ont permis, en 2014, d'approuver le financement du projet BELBEES («Multidisciplinary assessment of BELgian wild BEE decline to adapt mitigation management policy») pour une durée de 4 ans.

L'objectif de ce projet de recherche, financé dans le cadre du premier appel à projet de l'axe 1 (Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie), est de collecter et d'analyser des données sur les changements récents dans les populations d'abeilles sauvages et d'évaluer le rôle respectif des causes présumées de ce déclin, en vue de formuler des propositions concrètes pour restaurer le service de pollinisation. D'autres projets pourraient être rentrés dans le cadre des prochains appels à projets.

La Cellule Recherche Contractuelle du SPF santé publique financent des recherches en rapport avec la politique fédérale auprès de la DG Animaux, Végétaux et Alimentation (DG4) et de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA)²⁵. L'appel à projets du 25 juin 2014 comprenait parmi les thèmes proposés «l'identification des risques en cas d'importation d'abeilles et de produits de l'apiculture, d'introduction et de dissémination d'organismes de quarantaine pour les végétaux et les produits végétaux, ainsi que d'agents pathogènes pour les abeilles et pour d'autres pollinisateurs issus d'élevages spécifiques tels que les bourdons (APIRISK)».

²⁵ www.health.belgium.be/eportal/Aboutus/ourorganisation/Recherchecontractuelle/index.htm



A côté de ces financements fédéraux, Horizon 2020 offre également des possibilités en tant que programme européen de recherche et d'innovation, avec une capacité de financement de près de 80 milliards d'euros sur 7 ans, de 2014 à 2020. Les appels à projets seront examinés, afin de saisir les opportunités de financement de recherche liée à la préservation de la pollinisation.

3.D. Conclusion et pérennisation du Plan

Le Plan Abeilles Fédéral a instauré une méthodologie de travail collaborative entre les acteurs de l'administration, de la recherche et de la société civile en générale, concernés directement ou indirectement par la préservation de la pollinisation. Une gouvernance «Abeille» fédérale et nationale grâce à laquelle des actions concrètes ont pu être réalisées, et de nombreux chantiers prometteurs ont été lancés.

Aujourd'hui, l'enjeu consiste à pérenniser cette collaboration positive et dynamique ainsi que les actions réalisées ou initiées. En effet, si toutes les actions du Plan ont été lancées, toutes n'ont pas porté leurs fruits au terme du Plan, pour diverses raisons.

Tout d'abord, certains volets avaient pour objectifs d'instaurer des processus, des méthodologies de travail à long terme, ou de renforcer certaines mesures déjà en place, en s'appuyant sur la nouvelle «gouvernance Abeille». Il s'agit en particulier des actions liées à la gestion des risques, qui par nature sont amenées à se poursuivre à l'avenir. Il en va de même pour les volets consacrés à la santé des abeilles ou à la mise en cohérence des politiques publiques, plans ou programmes.

D'autres volets n'ont pu aboutir car ils nécessitent un travail de préparation puis de mise en oeuvre qui dépassent largement la période initialement prévue par le Plan. C'est le cas notamment de certaines pistes considérées prioritaires afin de résoudre le problème du déclin : la surveillance multifactorielle des abeilles domestiques et sauvages et la définition de mesures de prévention et de gestion de la problématique en partenariat avec le secteur apicole.

Toutes les pistes envisagées par le Plan Fédéral Abeilles continueront à faire l'objet d'une analyse et d'un suivi approfondis, afin d'en déterminer la faisabilité et la pertinence ou d'en adapter les paramètres selon l'évolution du contexte réglementaire, scientifique et politique.

La préservation de la pollinisation demeurera un objectif prioritaire des départements et services fédéraux qui se sont engagés dans la mise en oeuvre du Plan Abeille Fédéral 2012-2014, en concertation et collaboration étroites avec les pouvoirs régionaux et européens.



© NJ Vereecken

www.sante.belgique.be
www.info-abeilles.be



service public fédéral

**SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

Place Victor Horta 40/10
1060 Bruxelles - Belgique
Tel: +32 (0)2 524 96 12
Mail: @sante.belgique.be
www.sante.belgique.be